



Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2017

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 4 octobre et 23 novembre 2016
2. Présentation par le Ministre des Sports du projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif
3. Divers

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, M. Georges Engel, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché

Mme Anne Brasseur remplaçant M. Gilles Baum
M. Aly Kaes remplaçant Mme Nancy Arendt

M. Romain Schneider, Ministre des Sports

M. Rob Thillens, Commissaire du Gouvernement à l'Éducation physique et aux Sports
M. Manuel Costa, du Ministère des Sports (infrastructures sportives, équipement, INS, Centres nationaux)

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Claudia Dall'Agnol

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 4 octobre et 23 novembre 2016**

Les projets de PV des 4 octobre et 23 novembre 2016 sont adoptés à l'unanimité par les membres de la Commission des Sports.

2. **Présentation par le Ministre des Sports du projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif**

La réunion de la Commission des Sports du 12 septembre 2017 voit Monsieur Romain Schneider, Ministre des Sports, présenter aux membres de la commission le projet de loi n°7173 (PL 7173) autorisant le Gouvernement à subventionner un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif.

Adopté par le Conseil de gouvernement en date du 20 juillet 2017, le 11^e plan quinquennal prévoit une enveloppe budgétaire de 120 millions d'euros ce qui correspond à une hausse de 20 % par rapport au 10^e plan quinquennal (doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros) qui viendra à expiration au 31 décembre 2017.

Devant les députés de la commission, Monsieur le Ministre des Sports - tout en soulignant que le 11^e plan quinquennal couvrira la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 - précise que les modalités d'exécution de ce plan, à l'instar de ceux qui l'ont précédé, seront fixés par règlement grand-ducal ou par règlements grand-ducaux¹.

Avant d'aborder le 11^e programme quinquennal d'équipement sportif proprement dit, l'orateur fait savoir aux députés de la commission que tous les projets prévus dans le 9^e plan quinquennal ont pu être exécutés et que tous ceux prévus dans le 10^e plan quinquennal ont déjà fait l'objet d'un engagement.

Pour bien situer dans son contexte le 11^e programme quinquennal d'équipement sportif, Monsieur le Ministre des Sports fait un petit retour en arrière sur les différents plans quinquennaux depuis l'existence de ceux-ci et sur leurs implications en matière budgétaire et d'infrastructures réalisées.

Histoire des programmes quinquennaux

Le 1^{er} plan quinquennal d'infrastructures sportives fut mis sur les fonds baptismaux pour la période allant de 1968 à 1972 et exécuté avec la modique somme de 4 millions d'euros (en fait 3 millions d'euros auxquels s'est venu s'ajouter une rallonge d'1 million d'euros). De fil en aiguille, on est passé ensuite à 6, 12, 16, 17, 26 et 55 millions d'euros pour la période allant de 1998 à 2002.

Le premier plan quinquennal à dépasser les 100 millions d'euros fut le 8^e, allant de 2003 à 2007, plan pour lequel 120 millions d'euros avaient été budgétisés à l'origine, mais qui, à cause de contraintes budgétaires de l'État, s'est finalement vu amputer de 10 millions d'euros. Finalement, 110 millions d'euros ont pu être mis à la disposition de ce plan.

Le 9^e plan quinquennal d'infrastructures sportives a vu ses moyens financiers rétrécir de 20 millions à 90 millions d'euros pour la période allant de 2008 à 2012. Le 10^e plan quinquennal a de nouveau atteint la barre des 100 millions d'euros que le 11^e plan quinquennal d'infrastructures sportives, doté de 120 millions d'euros dépassera allègrement.

¹ En effet, tout plan quinquennal, que ce soit en matière d'infrastructures sportives ou touristiques, constitue un cadre qui est spécifié par après (ex-post) moyennant règlement grand-ducal ou règlements grand-ducaux en fonction des projets proposés par les acteurs du secteur respectif que les ministères attitrés souhaitent soutenir dans leurs efforts dans l'intérêt du sport ou tourisme au Luxembourg et de développer ainsi l'offre sportive ou l'offre touristique du pays.

Monsieur le Ministre des Sports ne manque de préciser que dans le cadre du 8^e plan quinquennal, de l'argent avait été mis de côté pour la construction d'un vélodrome à Mondorf-les-Bains. N'ayant pas pu se réaliser à l'époque, son édification sera financée par la somme restée toujours disponible à cette fin dans le cadre de la construction d'un nouveau lycée sur le site initialement envisagé. En collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, l'Administration des bâtiments publics et la commune de Mondorf-les-Bains, les responsables du Ministère des Sports pensent pouvoir dévoiler les plans d'un projet concret au grand public dans les semaines à venir.

Le 11^e plan quinquennal d'infrastructures sportives, prévoyant une augmentation de 20% par rapport à l'enveloppe financière prévue pour le 10^e plan quinquennal fait constater à l'orateur qu'entre 1968 et 2022, l'État à lui seul aura consacré 558 millions d'euros au développement d'infrastructures sportives sur le sol du Grand-Duché. Ensemble avec les communes - en fonction du projet à réaliser, l'État y contribue à hauteur de 35%, 50% ou 75% -, 2 milliards d'euros auront au final été dépensés durant cette période ce qui correspond à la création de 8.000 emplois.

Sachant que le 9^e plan quinquennal a vu tous ses projets exécutés et que sous le 10^e plan quinquennal, tous les projets y dédiés ont pu être engagés, mais n'ont pas encore pu être exécutés dans leur totalité, on retrouve encore sous ce plan une part du financement destiné à la réalisation du futur stade national de football et de rugby ainsi que des sommes destinées à d'autres projets d'envergure.

Le 11^e programme quinquennal d'équipement sportif est une suite logique dans la planification de l'infrastructure sportive nationale depuis 50 ans

Figurent dans la rubrique du 11^e plan quinquennal d'infrastructures sportives :

- tous les projets d'infrastructures dont les communes souhaitent voir la réalisation et parvenus par leur biais jusqu'au Ministère des Sports, ainsi que
- tous les projets initiés par le Ministère des Sports lui-même dans le cadre d'une amélioration de diverses structures indoor et outdoor dont les autorités pensent qu'elles s'avèrent nécessaires.

Certains de ces projets se trouvent déjà au stade de la réalisation alors que d'autres n'ont pas encore dépassé entièrement le cap de la conception. Et à Monsieur le Ministre des Sports de préciser aux membres présents de la commission qu'il se peut que certains des projets d'équipements contenus dans ce 11^e plan quinquennal ne soient jamais réalisés.

Pour le moment en tout cas, les projets d'équipements suivants figurent à l'agenda du 11^e plan quinquennal d'infrastructures sportives :

- 3 centres sportifs (Bissen, Mersch et Steinfort);
- 6 halls de sport (Contern, Niedercorn, Alzingen, Hesperange, Koetschette, Berchem),
- 1 hall de tennis (Kayl);
- 1 hall de gymnastique provisoire (Bonnevoie);
- 9 halls omnisports (Esch-sur-Alzette - Parc Lankelz, Bertrange, Dalheim, Obercorn, Eschdorf, Hesperange, Luxembourg-Bonnevoie, Luxembourg-Kirchberg, Luxembourg-Merl, Remich);
- 2 piscines (syndicat intercommunal Mertert, Mompach et Rosport);
- 1 hall des sports avec piscine (syndicat intercommunal Remich, Schengen et Mondorf);

- 2 vestiaires (Luxembourg/Bambèsch et Dudelange);
- 1 stade d'athlétisme (Differdange/Woiver);
- 3 terrains de football avec vestiaires (Luxembourg-Bonnevoie, Luxembourg-Hamm et Hosingen), ainsi que
- la 2^e tranche du stade national de football et de rugby.

Aux dires de Monsieur le Ministre des Sports, si tous les projets, figurant à l'heure qu'il est à l'agenda du 11^e plan quinquennal d'infrastructures sportives, allaient jusqu'à se concrétiser, l'on arriverait à un investissement total de l'ordre de 112 millions d'euros.

En y ajoutant

- 1,25 millions d'euros (5 x 250.000) pour le bon fonctionnement de la base de données² recensant toutes les infrastructures et tous les équipements sportifs du pays, ainsi que
- 6,70 millions d'euros pour le subventionnement à hauteur de 20% par le Ministère des Sports de salles de motricité³,

les dépenses affectées au 11^e plan quinquennal d'infrastructures sportives pourraient se chiffrer à environ 120 millions d'euros. Pour aller au-delà, il faudra avoir recours à des rallonges budgétaires.

Parmi les nouveaux projets d'équipements faisant partie du 11^e plan quinquennal d'infrastructures, Monsieur le Ministre des Sports ne manque pas de relever

² Cette base de données, contenant toutes les infrastructures et tous les équipements sportifs du pays, fut mise sur pied par le Ministère des Sports en collaboration avec le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI) dans le cadre du 10^e plan quinquennal. Outil précieux pour le ministère et les communes, cette base de données permet non seulement d'avoir une bonne vue d'ensemble de toutes les infrastructures et de tous les équipements sportifs existants, mais également d'en faire un suivi régulier (entretien, état de vétusté, futurs travaux de rénovation à envisager etc.) et d'aider à la planification de futurs besoins en la matière.

³ Pour la première fois, un plan quinquennal prévoit de faire subventionner par le Ministère des Sports la réalisation de zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, détenteurs d'un agrément conformément à la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. La loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse instaure un cadre de référence national qui comprend un descriptif des objectifs généraux et des principes pédagogiques fondamentaux pour l'action des services d'éducation et d'accueil pour enfants. Il ressort de ces objectifs qu'à l'avenir les services d'éducation et d'accueil devront être aménagés de sorte à prévoir des zones multifonctionnelles accessibles librement aux enfants dont notamment une zone de motricité. Le Ministère des Sports entend participer au financement de ces zones dans le cadre du présent projet de loi.

À côté des infrastructures sportives proprement dites, les zones de motricité doivent être aménagées de sorte à ce que les enfants puissent y accéder à tout moment et pratiquer librement sans instructions plus poussées et selon leur propre envie des mouvements, des jeux,... ayant une influence positive sur la motricité.

Les acquis fondamentaux de mouvement, qui jadis étaient développés naturellement par les enfants, sont actuellement malheureusement sous-développés chez eux et ceci déjà dès le plus jeune âge. À travers ces zones de motricité, les enfants auront la possibilité d'acquérir et de développer de nouveau ces mouvements fondamentaux de mobilité. Pour y parvenir, les zones de motricité devraient dès lors avoir une superficie d'environ 60 m² au moins et être équipées par exemple avec un air tramp, une structure à grimper, une structure à balancer...

- les piscines régionales planifiés dans l'est du pays. Pour mieux supporter les coûts de construction et d'exploitation de celles-ci, l'orateur salue le fait que plusieurs communes aient réussi à s'entendre et à s'associer pour mettre en œuvre ce type de projet. Il s'agit d'un côté des communes de Mertert, Mompach et Rosport ainsi que des communes de Remich, Schengen et Mondorf regroupées à chaque fois à l'intérieur d'un syndicat intercommunal ;
- le stade d'athlétisme prévu à Differdange-Woier pour la construction duquel 4 communes de la vallée de la Chiers, à savoir Sanem, Bascharage, Differdange et Pétange se sont mises ensemble, ainsi que
- la rénovation d'un certain nombre de vestiaires dans le cadre de la rénovation d'infrastructures existantes.

Il est à noter que le 11^e plan quinquennal d'infrastructures sportives ne manque pas d'introduire une certaine dose de flexibilité dans la réalisation des projets. Suite à un seuil fixé à 1,5 million d'euros, les projets censés dépasser ce montant, également qualifiés de projets de grande envergure, seront exécutés dans le cadre du 11^e plan quinquennal, alors que les projets chiffrés en dessous de ce montant le seront à travers le budget normal alloué annuellement au Ministère des Sports dans le cadre du vote de la loi budgétaire.

Devant les députés membres de la Commission des Sports, l'orateur se penche encore sur le projet de construction d'une extension du centre sportif d'Obercorn réalisé par la commune de Differdange pour y installer le futur Luxembourg Institute of High Performance in Sports (LIHPS), un pôle national du sport de haut niveau.

Dans le cadre de ce projet, l'État s'est engagé - par le biais du 11^e plan quinquennal - à financer la construction d'un bloc (module) pour de futures activités de recherche dans la biomécanique ainsi que dans d'autres domaines. La seule question qui se pose est de savoir quel institut de recherche exploitera ce bloc à l'avenir ? Alors qu'à l'origine, il était prévu que la LUNEX University⁴ - institution d'éducation supérieure axée sur la santé physique, les sports, la

⁴ La LUNEX University est un établissement d'enseignement supérieur spécialisé implantée à Differdange (Luxembourg). Elle offre un vaste choix de cursus supérieurs d'intérêt social dans les domaines du sport, de la santé, de la thérapie et de la médecine sportive.

L'environnement d'apprentissage y est international avec des étudiants et professeurs de diverses nationalités. Dans les années à venir, LUNEX aspire à développer des campus internationaux et à proposer ainsi des programmes à orientation professionnelle de haute qualité à travers l'Europe. Grâce à un réseau international de proximité et jouissant d'une bonne renommée, LUNEX University proposera des cursus dans les domaines de l'Éducation et des Sciences à un niveau supérieur.

Faculté des sciences de la santé

L'homme moderne, toujours en quête de nouveaux défis, est au cœur des préoccupations de l'enseignement et de la recherche de la LUNEX University.

La particularité du domaine des sciences de la santé à la LUNEX University est la combinaison exceptionnelle de disciplines très variées, sous l'égide des sciences sportives et thérapeutiques, allant de l'apprentissage de la motricité (par ex. chez les enfants et les adolescents lors d'entraînements intensifs) à la prévention et à la rééducation en raison de blessures et de maladies de civilisation.

- **Physiotherapy (B.Sc. & M.Sc.)**

Les études en kinésithérapie à la LUNEX University se caractérisent par une combinaison unique de bonnes bases scientifiques et de contenus orientés vers la pratique.

physiothérapie et la médecine préventive -, également présente dans le Parc des Sports d'Obercorn, occupe ce créneau, il se peut aussi qu'un autre centre de recherche, lié par une convention à l'État, mènera ces activités de recherche. Rien n'a encore été arrêté dans ce sens.

Le 11^e programme quinquennal d'équipement sportif est une suite logique dans la planification de l'infrastructure sportive nationale depuis 50 ans tout en contenant certaines innovations. On n'a aujourd'hui plus besoin de prouver que la pratique régulière d'activités physiques et sportives influe directement sur le bien-être, la santé et la vitalité des individus. Il y a lieu de reconnaître que le sport doit être, dans une société saine et vitale, bien plus qu'une occupation accessoire agréable : il doit devenir une composante entière indispensable dans la vie humaine, tout comme le travail, le repos et le temps libre.

Dès les premiers programmes quinquennaux, la réalisation d'ensembles intégrés desservant en dehors des heures de classe les associations sportives, constituait un pas décisif dans la réalisation d'une infrastructure nécessaire à la satisfaction cadencée des besoins de part et d'autre.

La satisfaction des besoins doit impérativement être continuée non seulement

- en associant sport scolaire et sport de compétition, mais encore

Ce cursus est destiné au (futur) personnel technique et de direction, s'intéressant au domaine de la kinésithérapie et souhaitant doter leur travail d'une dimension scientifique, appliqué à un haut niveau. Avec le principe et l'objectif de la formation Bachelor/Master, les étudiants détiennent une base solide leur permettant de travailler partout en Europe.

- **Exercise & Sport Sciences - Human Movement (B.Sc.)**

Par cette formation, les étudiants pourront devenir des spécialistes en sciences de la motricité, tout en disposant d'une large gamme de compétences utilisables dans d'autres milieux.

Cette formation est destinée aux personnes désirant travailler avec divers publics (enfants et adolescents, personnes blessées ou handicapées à mobilité réduite), avec comme buts de leur (ré)apprendre les mouvements nécessaires. Les diplômé(e)s peuvent également utiliser leurs larges compétences dans le domaine de la prévention des affections du système musculaire et de la structure osseuse.

Faculté of management

La faculté de management de la LUNEX University conçoit le contenu de ses programmes en associant de manière unique des connaissances théoriques orientées vers la pratique, ainsi que des procédés de management décisifs, reposant sur des problématiques types de la recherche et de la science.

Les offres d'études, orientées vers la pratique, reflètent les besoins des économies intra- et interrégionales et répondent particulièrement aux attentes d'entreprises modernes. Les futur(e)s diplômé(e)s se caractérisent par leur profil, très attractif sur le marché du travail et peuvent ainsi envisager une carrière dans diverses branches, même en dehors du sport.

Grâce à l'acquisition de bonnes compétences en gestion et en économie, cette formation est idéale en vue d'une future carrière commerciale et de prestataire sportif.

Ce cursus est destiné aux personnes, travaillant ou souhaitant travailler comme experts en stratégie de direction de clubs, d'associations, d'entreprises et d'organisations sportives. Les compétences acquises sont également utiles dans des institutions partenaires de sportifs et des organisations sportives (sponsors, marketing événementiel, etc.), ou dans toute autre entreprise.

- en poursuivant d'autres objectifs de banalisation et de polyvalence en y ajoutant la composante du sport loisir.

Il est tout aussi normal que cette symbiose profitable tous azimuts est à appliquer non seulement

- aux ensembles indoor classiques, mais également
- aux équipements de plein air tels que terrains des sports (naturels et synthétiques), stades et autres centres.

Evolution de la population et du nombre des élèves

Vu la croissance de la population et la progression des disciplines et pratiques sportives, un besoin constant en infrastructures en est une conséquence logique.

Entre 2006 et 2016, la population luxembourgeoise a connu un accroissement de 22%. Le nombre des habitants est passé de 469.086 à 576.249, soit un accroissement de 127.206 habitants. En partant de cette progression, une projection d'un accroissement supplémentaire constant de la population est à prévoir les prochaines années. Il est évident que l'infrastructure sportive doit continuer à être complétée pour suivre ce développement.

Toutefois, ce n'est pas seulement le nombre des habitants qui entraîne des nouveaux besoins en infrastructures. D'autres facteurs s'y ajoutent sans que l'on puisse actuellement les appuyer statistiquement.

Le fait que la population luxembourgeoise vieillit et reste active plus longtemps crée de nouveaux besoins pour des tranches d'âge à la retraite. Dans le cadre du concept intégré pour le sport, il s'agit d'amener ces populations vers des activités sportives. Il faut donc nécessairement leur permettre d'accéder aux installations sportives.

A côté du nombre des habitants, le nombre de la population scolaire est également en hausse et nécessite la mise à disposition d'installations sportives supplémentaires.

Tout comme il faut voir le sport et l'exercice physique à l'aune des recherches et découvertes, il faut aussi le regarder à la lumière des connaissances démographiques, sociétales, scolaires, de santé et de bien-être. Dès lors, il ne s'avère que normal que la satisfaction de besoins en engendre d'autres.

Professionnalisation de la plupart des disciplines sportives

Il y a lieu de constater en même temps que

- la pratique du sport de compétition s'est professionnalisée dans la plupart des disciplines, et que
- les concours au niveau international présupposent des infrastructures et équipements à la pointe du progrès.

Sédentarité ou une alimentation inadéquate, fléaux de notre société moderne

En raison de la lutte contre certains fléaux de notre société moderne, telles la sédentarité ou une alimentation inadéquate, le Ministère des Sports, de concert avec l'organisme central du sport, le C.O.S.L., a articulé avec l'aval du Gouvernement en conseil un plan d'action national «Gesond iessen, méi bewegen».

Les mêmes instances se sont dotées sous l'égide du C.O.S.L d'un concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg. De l'idée directrice de ce concept se déclinent facilement les champs d'action, anciens et nouveaux :

- enfance de bas âge pour l'enseignement non formel (crèches, maisons relais, garderies),
- enseignement formel, à savoir enseignement fondamental (communes), enseignement secondaire (établissements scolaires et de formation),
- clubs et associations (entraînements, compétitions, temps libre),
- troisième âge,
- personnes handicapées physiques et mentales,
- sport non organisé,
- sport corporatif.

Pour ponctuer son intervention et avant de se consacrer à la traditionnelle séance de questions-réponses en relation avec le sujet, Monsieur le Ministre des Sports pense que cet 11^e programme quinquennal d'équipement sportif, doté de 120 millions d'euros et loin de toute prétention d'être exhaustif, devrait suffire pour financer dans les cinq ans à venir les besoins en équipements sportifs du pays. En fait, Monsieur le Ministre ne souhaite qu'une chose : que toutes les infrastructures et tous les équipements inscrits pour l'heure dans cet 11^e plan quinquennal puissent être engagés et réalisés dans cette période.

Echange de vues :

Une représentante parlementaire DP, première à réagir à la présentation du 11^e programme quinquennal d'équipement sportif par Monsieur le Ministre des Sports, fait allusion à la situation paradoxale dans laquelle se retrouvaient par le passé plus d'une fois les membres de la commission, contraints de voter un plan quinquennal servant juste à boucher les trous financiers laissés par le plan quinquennal précédent. Contraire à toute orthodoxie budgétaire, cela était avant tout dû au fait que les projets d'équipement entamés et exécutés sous le plan quinquennal précédent revenaient beaucoup plus chers qu'initialement prévus. Heureusement, ce temps est maintenant révolu.

Elle donne aussi à penser que les plans quinquennaux une fois exécutés, la tendance à ignorer que les infrastructures et équipements allaient se délabrer et devenir vétustes au fil du temps était très prononcée. Sans avoir de l'argent de côté pour d'éventuelles rénovations à venir, certaines infrastructures pouvaient coûter la peau des fesses aux communes concernées. C'est la raison pour laquelle la représentante parlementaire DP salue le fait que les plans quinquennaux intègrent désormais cette éventualité et prévoient de consacrer une somme non négligeable à la réfection des structures existantes de façon à ce qu'elles ne dépériennent pas.

Par ailleurs, la représentante parlementaire DP souhaiterait avoir connaissance des projets d'équipement qui, malgré le fait d'avoir été prévus dans le cadre du 10^e plan quinquennal, n'ont pas pu être entamés et sont dès lors susceptibles d'être financés par le 11^e programme

quinquennal d'équipement sportif dont Monsieur le Ministre des Sports vient de donner les détails.

Se référant aussi aux coûts d'entretien parfois démesurés engendrés par certaines piscines érigées ici et là dans notre pays et entendant dire que certaines communes éprouveraient beaucoup de mal à boucler les fins de mois de ces installations très coûteuses, elle aimerait savoir de la part de Monsieur le Ministre si tel était le cas ?

Revenant finalement à l'allusion faite par Monsieur le Ministre des Sports comme quoi la LUNEX University ne penserait plus à mener des activités de recherche dans la biomécanique ainsi que dans d'autres domaines dans un bloc spécialement prévu à cet effet et financé par le Ministère des Sports dans le cadre du projet d'extension du centre sportif d'Obercorn, la représentante parlementaire DP souhaiterait connaître les raisons de ce désistement.

Dans sa réponse aux questions formulées par la représentante parlementaire DP, Monsieur le Ministre des Sports précise tout d'abord que depuis la mise en œuvre du 8^e programme quinquennal d'équipement sportif, tous les projets prévus dans le cadre d'un plan quinquennal ont pu être engagés et réalisés dans la limite de l'enveloppe financière y dédiée et que seul un projet est resté en suspens - prévu par ailleurs dans le cadre du 8^e programme -, à savoir la construction d'un vélodrome à Mondorf-les-Bains.

La somme qui devait à l'origine y être consacrée n'a pas été dépensée dans le cadre de l'exécution du 8^e plan : elle a été gelée et se trouve depuis lors à la disposition dudit projet auquel elle sera bien entendu affectée dès que sa réalisation deviendra concrète. Le vélodrome à Mondorf-les-Bains compte avec le stade national de football et de rugby, dont les travaux de construction viennent d'être entamés, parmi les deux projets phares que Monsieur le Ministre entend ficeler durant son mandat.

Les projets prévus dans le cadre du 9^e programme quinquennal d'équipement sportif ont tous pu être exécutés et l'argent y consacré a été entièrement déboursé.

Quant aux projets qui figuraient à l'agenda du 10^e plan quinquennal doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros, ils ont tous pu être engagés sans que l'argent y affecté ait été entièrement déboursé. Ceci vaut notamment pour la réalisation du stade national de football et de rugby dont les travaux de construction viennent seulement de commencer⁵ et dont le financement de la 2^e tranche est censé être couvert par le 11^e programme quinquennal d'équipement sportif.

Dans ce contexte, l'orateur rappelle encore une fois aux membres de la commission que le financement par l'État du stade est plafonné à 40 millions d'euros⁶, le reste du financement de son coût total étant pris en charge par la Ville de Luxembourg.

Monsieur le Ministre des Sports tient également à acquiescer au propos de la représentante parlementaire DP quand celle-ci affirme qu'il ne suffit pas seulement de construire de nouvelles enceintes et autres équipements sportifs si on n'arrive pas à les entretenir par la suite. Dans ce contexte, l'orateur signale que la base de données mise sur les fonts baptismaux par son

⁵ Le premier coup de pelle pour le stade national de football et de rugby a été officiellement donné en date du lundi, 18 septembre 2017. Si tout se passe bien, les travaux devraient être menés à terme dans un délai de 2 ans et le stade inauguré fin 2019.

⁶ Pour rappel, l'estimation budgétaire du projet définitif pour la construction du nouveau stade, érigé à Luxembourg entre la Cloche d'Or et Kockelscheuer, s'élève à 60 millions d'euros. Il sera subventionné à hauteur de 70% par le Ministère des Sports, mais sera tout de même plafonné à un maximum de 40 millions.

ministère et le SIGI constitue un outil d'assistance précieux pour se faire une idée de l'ordre de grandeur des coûts de fonctionnement et d'entretien engendrés par les infrastructures existantes. Grâce au monitoring ainsi effectué, le ministère des Sports peut parfaitement éclairer tous les édiles locaux sur les coûts qui les attendent au tournant lorsqu'ils planifient la construction d'une infrastructure ou d'un équipement sportif dans leur commune. De même, cette base permet d'indiquer aux responsables communaux, la (les) date(s) à laquelle (auxquelles) il faudra penser à procéder à des travaux de rénovation des équipements sur leur sol afin d'éviter qu'ils ne se détériorent. Aux dires de l'orateur, les 250.000 euros annuels de coût de fonctionnement de cette base (1.250.000 euros sont prévus à cet effet dans le 11^e plan quinquennal) constituent de l'argent bien investi s'ils permettent d'éviter de mauvaises surprises par après.

Pour ce qui est de la LUNEX University, Monsieur le Ministre déclare qu'elle devait à l'origine essentiellement servir à deux choses, à savoir

- mettre au point les études et garantir la formation de futurs kinésithérapeutes, spécialistes en sciences de la motricité et autres experts en stratégie de direction de clubs, d'associations, d'entreprises et d'organisations sportives, ainsi que
- assurer un volet recherche dans le cadre de l'installation dans le Parc des Sports d'Obercorn du futur Luxembourg Institute of High Performance in Sports (LIHPS), mis sur pied en collaboration avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)⁷.

Si la LUNEX University n'entend désormais plus assurer ce volet recherche, il est bien évident que le Ministère des Sports tâchera de s'associer à un autre partenaire pour mener à bien ce projet, étant donné que l'élite sportive luxembourgeoise doit pouvoir compter sur la recherche effectuée dans le domaine de la biomécanique et dans bien d'autres encore pour être à même d'améliorer ses performances et rivaliser ainsi avec les meilleurs athlètes internationaux.

Se souciant de l'accès par le grand public et certains clubs aux infrastructures sportives qui ont pourtant toutes été financées par le denier public - à cet effet, l'intervenant cite notamment l'accès aux piscines intercommunales dont les heures d'ouverture et de fonctionnement laissent souvent à désirer, un représentant parlementaire DP souhaiterait savoir si celui-ci a pu être amélioré entre-temps. Cette problématique de l'accès, redondante et stigmatisée déjà à plusieurs reprises dans la présente commission, serait notamment dû au fait que les personnes ou organismes en charge de la gestion des heures d'ouverture de ces structures feraient en quelque sorte la pluie et le beau temps en la matière, empêchant souvent la population d'y accéder.

Monsieur le Ministre des Sports, connaissant cette problématique - en tout cas, elle lui a déjà été signalée à plusieurs reprises -, est d'avis qu'on pourrait la résoudre par le biais de la base de données contenant toutes les infrastructures et tous les équipements sportifs du pays, mise sur pied par le Ministère des Sports en collaboration avec le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI) dans le cadre du 10^e plan quinquennal. Outil permettant de recenser les heures d'ouverture et le taux d'occupation de chacun des équipements y figurant,

⁷ A ce sujet, le COSL a diffusé en date du 7 septembre 2017 un communiqué de presse au contenu suivant : «Dans le cadre de la réalisation en cours du LIHPS, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois tient à préciser que le pilier relatif aux sciences des sports reste un élément fondamental du futur LIHPS. Il a toujours été prévu de le rendre opérationnel par le biais d'une institution indépendante de recherche et de sciences des sports, en proximité immédiate avec la LUNEX, ainsi qu'avec d'autres partenaires existants au Luxembourg et actifs en recherche et en sciences des sports, comme le laboratoire de recherche en médecine du sport du LIH.»

cette base de données devrait non seulement aider à faire la distinction entre piscines, halls de sport, centres sportifs ou autres terrains gérés par les autorités étatiques, intercommunales ou communales, mais également à mieux adapter l'utilisation de ces équipements aux besoins de la population.

Pour ce qui est des piscines, l'orateur identifie avant tout deux problèmes majeurs en relation avec leur fonctionnement et exploitation:

- comment l'accès peut-il y être garanti durant les heures d'ouverture par un personnel disponible et qualifié à cet effet? Monsieur le Ministre des Sports fait référence en ce sens à un projet initié par ses services et ceux de Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi afin de constituer un pool de personnel apte à garantir l'accès de la population aux piscines pendant les heures d'ouverture lui dédiées;

- comment mettre suffisamment de maîtres-nageurs à disposition des nageurs et autres utilisateurs afin d'être à même de garantir leur sécurité? Comme leur nombre est jugé insuffisant en ce moment afin de pouvoir recourir durablement et de façon flexible à un personnel bien formé en la matière, le Ministère des Sports en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS) a élaboré un plan pour recruter et former davantage de maîtres-nageurs que par le passé.

Suite à ces explications fournies par Monsieur le Ministre, une représentante parlementaire déi gréng souhaite avoir des précisions sur les sujets suivants:

- la stratégie interministérielle GIMB «Gesond iessen - Méi bewegen» - «manger sain - bouger plus» a fêté en novembre 2016 ses 10 ans d'existence. Quels sont les enseignements que les ministres responsables pour l'élaboration et le développement de cette stratégie (la Ministre de la Santé, Lydia Mutsch; le Ministre des Sports, Romain Schneider; le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et la Ministre de la Famille, de l'Intégration, Corinne Cahen), ont pu en tirer? Quelle sera la suite réservée à cette stratégie?
- pour la première fois, un plan quinquennal - en l'occurrence le 11^e de son nom - prévoit 6,70 millions d'euros pour le subventionnement à hauteur de 20% par le Ministère des Sports de salles de motricité. Qu'est-ce que cela signifie pour les gymnases en général où l'enseignement de cours d'éducation physique fut jusqu'à présent traditionnellement réservé aux enfants? Où ces salles de motricité doivent-elles être construites: à l'intérieur d'une école, d'une maison relais ou encore un autre lieu spécialement prévu à cet effet?
- pour ce qui est de l'apprentissage de la natation aux enfants en milieu scolaire, est-ce qu'un inventaire des bassins dans le pays a pu être dressé à cette fin afin d'éviter aux enfants qu'ils doivent faire de longs trajets en bus?

Concernant le bilan de la stratégie interministérielle GIMB «Gesond iessen - Méi bewegen» qui vient de fêter son 10^e anniversaire, Monsieur le Ministre des Sports explique à la représentante parlementaire déi gréng qu'il a bien été dressé, mais qu'il souhaite seulement le présenter à la commission quand la nouvelle version de ladite stratégie sera également dévoilée. Cela devrait être le cas dans les semaines ou mois à venir étant donné que sous la houlette du Ministère de la Santé, une nouvelle version de la stratégie GIMB est en voie d'être élaborée.

Alors que durant les 10 années qui viennent de s'écouler, pas moins de 500 projets et activités ont pu être réalisés dans le cadre du GIMB, ceci en étroite collaboration avec tous les partenaires de la stratégie, les axes d'intervention qui seront retenus dans les années à venir seront sensiblement les mêmes:

- sensibiliser et informer sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique, psychique et sociale,
- manger sain et équilibré, ainsi que
- augmenter en quantité et en qualité l'activité motrice de la population.

Le principal objectif de ce plan d'action national, mis sur les rails en 2006 par 4 ministères simultanément, sera de combattre - même dans une version post-2016 - la problématique croissante de l'obésité et de la sédentarité (manque d'activité physique) dans la population en général et auprès des enfants et adolescents en particulier. La thématique ne perdra sans doute rien de sa pertinence et de son actualité, ni au Luxembourg ni en Europe.

Pour ce qui est des zones de motricité, Monsieur le Ministre tient à préciser qu'elles doivent, à côté des infrastructures sportives proprement dites, être aménagées de sorte à ce que les enfants puissent y accéder à tout moment et pratiquer librement sans instructions plus poussées et selon leur propre envie des mouvements, des jeux, ayant une influence positive sur la motricité. À travers ces zones, les enfants auront de nouveau la possibilité d'acquérir et de développer les mouvements fondamentaux de mobilité. Pour y parvenir, les zones de motricité devront avoir une superficie d'environ 60 m² au moins et être équipées par exemple avec un air tramp, une structure à grimper, une structure à balancer, etc. Et à Monsieur le Ministre de rappeler encore une fois que ce qui compte avant tout est le concept de zone ou de salle de motricité («Bewegungsraum» en allemand) indépendamment du fait que cette zone ou salle soit aménagée dans une maison relais, à l'intérieur d'une école, ou un bâtiment spécialement conçu à cet effet.

Comme il est important que tous les jeunes enfants apprennent à nager dès leur plus jeune âge, le Ministère des Sports s'est employé à doter de façon générale, surtout à l'occasion de l'exécution des 9^e et 10^e plans quinquennaux, toutes les régions du pays de suffisamment de piscines, le but étant de combler dans la mesure du possible les lacunes existantes en la matière dans chacune d'entre elles. C'est la raison aussi pour laquelle Monsieur le Ministre des Sports se félicite du fait que dans le cadre du 11^e programme quinquennal d'équipement sportif, il est prévu que 2 piscines intercommunales viennent compléter l'offre de piscines dans l'est du pays, région un peu délaissée jusqu'à présent.

Revenant au sujet de la motricité déjà développée par Monsieur le Ministre dans ses précédentes interventions, une représentante parlementaire CSV se demande si les zones ou salles de motricité pourront être utilisées à des fins autres que l'apprentissage de la seule motricité et si leur aménagement futur se fera sur l'ensemble du territoire? Dans ce contexte, elle aimerait aussi savoir de la part de Monsieur le Ministre si les parents des enfants concernés font partie intégrante de la démarche qui consiste à développer les facultés motrices chez les enfants dès leur plus jeune âge?

La représentante parlementaire CSV souhaiterait également savoir si le Ministère des Sports a bien vérifié si toutes les infrastructures sportives existantes ou celles qui seront construites dans le cadre de l'exécution du 11^e programme quinquennal sont, d'un point de vue technique, toutes conçues de façon à être accessibles à toute personne en situation de handicap. Est-ce qu'un inventaire a pu être dressé en ce sens?

De même, les équipements prévus dans le cadre du 11^e programme quinquennal seront-ils conçus de façon à ne pas privilégier un genre plutôt qu'un autre, c'est-à-dire de façon à respecter l'égalité des chances? Est-ce que les architectes doivent respecter des critères spéciaux en ce sens?

Alors que Monsieur le Ministre des Sports vient de déclarer dans un grand quotidien luxembourgeois qu'il souhaiterait voir le sport intégré dans tous les domaines de la vie, y compris la vie professionnelle et que l'État luxembourgeois devrait donner l'exemple en la matière afin de disposer de collaborateurs en bonne forme physique, la représentante parlementaire CSV interroge Monsieur le Ministre comment il compte s'y prendre pour réaliser cet objectif ?

En relation avec la question sur la motricité développée par la représentante parlementaire CSV, Monsieur le Ministre renvoie à la réponse qu'il a fournie en ce sens à la représentante parlementaire déi gréng, c'est-à-dire que les salles de motricité à destination des enfants devraient être prioritairement réalisées dans les écoles ainsi que dans les maisons relais. Rien n'empêche cependant que des associations sans but lucratif initient également des projets de zone de motricité en les dotant de toboggans, de murs d'escalade ou autres airtramps et en y associant également les parents.

Concernant l'accès des personnes en situation de handicap aux infrastructures et équipements sportifs, tous les projets exécutés dans le cadre du 10^e programme quinquennal et ceux qui le seront sous les auspices du 11^e programme quinquennal correspondent d'un point de vue technique à toutes les normes en la matière, notamment pour ce qui est des toilettes et des vestiaires. Dans le cadre de l'essor des jeux paralympiques et des disciplines handisport, le Ministère des Sports a aménagé un centre national pour athlètes en situation de handicap au Rehazenter (Centre National de Rééducation Fonctionnelle et de Réadaptation) afin qu'ils puissent se préparer dans les meilleures conditions possibles aux compétitions auxquelles ils prennent part.

Revenant finalement au projet initié avec le Ministère de la Fonction publique consistant à inciter les agents publics à la pratique régulière d'une activité sportive, que ce soit pendant la pause de midi ou après le travail - projet qui n'entre cependant pas dans le cadre du 11^e programme quinquennal -, Monsieur le Ministre des Sports pense qu'il s'agit d'un projet très intéressant permettant non seulement aux agents de s'activer et de valoriser leurs capacités physiques afin de rester en forme, mais aussi pour promouvoir et resserrer les liens entre collaborateurs.

3. Divers (rien à signaler sous la rubrique «Divers».)

Luxembourg, le 20 septembre 2017

Le Secrétaire-Administrateur,
Jean-Paul Bever

La Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité
des chances et des Sports,
Cécile Hemmen